

Code de vie numérique

Mai 2016

Présentation

L'objectif du présent document est de clarifier le cadre au sein duquel l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est autorisée au Collège Ville-Marie et il remplace les articles 5, 7 et 8 du code de vie à la page 11 de l'agenda. Dans ce document, nous entendrons par TIC tout matériel informatique (incluant le réseau lui-même) utilisé au Collège. Ce code de vie numérique est destiné aux élèves ainsi qu'à leurs parents et se termine par une lettre d'entente qui doit être signée par les deux parties et retournée aux titulaires.

Principe

Au cœur du présent code de vie du citoyen numérique, nous avons placé une valeur essentielle pour le Collège Ville-Marie : le respect. Le respect de soi et des autres; le respect du Collège; le respect de la confidentialité. Chacune de ces valeurs regroupera un certain nombre de principes directeurs pour une bonne utilisation des TIC et le développement de citoyens numériques responsables et compétents. Les TIC sont des outils avec un fort potentiel, mais une mauvaise utilisation de ceux-ci peut mener à l'endommagement du matériel et de l'infrastructure informatique ou encore à de la cyberintimidation ainsi qu'à des activités de piratage.

Conditions d'utilisation

En tout temps, la priorité sera accordée aux activités de nature pédagogique. Quant à l'utilisation personnelle, elle doit se faire en dehors des heures de cours et, si elle se fait au sein du Collège, elle doit se limiter aux espaces prévus à cet effet (voir ci-dessous). Au deuxième cycle, il est de la responsabilité de l'élève d'avoir un appareil numérique fonctionnel pour le travail scolaire.

Espaces réservés aux TIC à l'intérieur du Collège :

Pour les appels téléphoniques : entre les portes de l'entrée des élèves

Pour les usages réguliers : cafétéria avant 9:00 ou après 15:40, entrée des élèves et bibliothèque

Respect de soi et des autres

Article 1. Je me respecte dans mon utilisation des TIC, ce qui veut dire que je limite le nombre d'heures que je passe devant un appareil numérique.

Article 2. Je respecte les autres lors de mes interactions sur les réseaux sociaux ou via tout autre moyen de communication électronique, ce qui veut dire que je soigne mon langage et que je fais attention aux propos que je tiens.

Article 2.1 Respecter les autres c'est aussi respecter leur droit à en pas être photographié ou filmé ainsi que respecter leur droit à ne pas se retrouver sur les médias sociaux si ceux-ci ne le désirent pas.

Article 2.2 Lorsque j'utilise un appareil électronique pour écouter de la musique ou une vidéo, je maintiens le volume bas et j'utilise une oreillette afin de ne pas déranger les gens qui m'entourent.

Article 4. Je respecte en tout temps les droits d'auteur lorsque j'utilise internet. Je cite mes sources afin d'éviter le plagiat et je ne pirate aucun logiciel ou aucune œuvre artistique (musique, film, photo, etc.).

Article 5. J'évite d'utiliser l'équipement informatique à des fins de publicité, de harcèlement, de moquerie ou d'intimidation.

Article 6. J'évite de télécharger, de produire et de partager des contenus de nature haineuse, indécente, pornographique, raciste, homophobe ou discriminatoire de toute autre façon.

Respect du Collège

Article 7. J'évite d'associer mes propos personnels au nom du Collège de manière à laisser croire que celui-ci les endosse dans les groupes de discussion, les séances de clavardage ou lorsque j'utilise toutes autres TIC.

Article 8. J'évite d'introduire un virus et je ne tente pas de pirater le système informatique.

Article 9. J'évite de poser des gestes visant à endommager les équipements, à ralentir le réseau ou à nuire aux autres utilisateurs.

Respect de la confidentialité

Article 10. Je suis responsable de mes informations personnelles et je respecte celles des autres. Je conserve donc mes mots de passe secrets et n'utilise que ma clé USB et mes comptes d'utilisateurs personnels.

Article 11. Lorsque je suis sur les réseaux sociaux, j'évite de me faire passer pour une personne que je ne suis pas auprès des autres élèves ou des membres du personnel de l'école.

Article 12. Le Collège respecte la confidentialité de mes informations, mais si j'enfreins l'une des conditions du présent code ou que le Collège a des motifs raisonnables de croire que je l'ai fait, je m'expose à ce que ce droit soit temporairement suspendu et que des pénalités s'ensuivent.

Concrètement voici certaines actions prohibées¹ :

- communiquer à l'aide d'un appareil technologique (appel, texto et autres moyens) sauf dans les aires prévues à cet effet;
- visionner des vidéos, écouter de la musique ou jouer à des jeux vidéo sans que cela soit directement lié à une activité pédagogique ou encore à la vie sociale au sein du Collège;
- filmer, enregistrer ou photographier une personne sans son autorisation;
- plagier des sites internet (qu'il s'agisse de textes, d'images, de vidéos, etc.) ou toute autre source d'information numérique;
- voler un mot de passe, contourner une mesure de sécurité ou perturber le fonctionnement des TIC au Collège;
- installer des logiciels sur les appareils technologiques du Collège sans l'autorisation requise.

Sanctions

L'élève qui enfreint le présent code de vie numérique s'expose à diverses sanctions allant de la perte de son droit d'utiliser les TIC au sein du Collège, en passant par la confiscation d'un appareil électronique, jusqu'au remboursement du matériel endommagé, à la suspension ou au renvoi. Les sanctions sont déterminées en fonction du contexte dans lequel la faute a été commise, de sa gravité et des antécédents de l'utilisateur. La nature de la sanction est laissée à la discrétion du personnel.

Entente entre le Collège et l'élève

Je confirme que j'ai bien lu le code de vie du citoyen numérique et que je comprends toutes les informations et les règles qui s'y trouvent. Donc, c'est en toute connaissance de cause que j'accepte les modalités incluses dans ce code et les sanctions qui y sont liées.

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Groupe : _____

Nom de l'autorité parentale : _____

Signature de l'autorité parentale : _____

Date : _____

¹ Cette liste est non-exhaustive et ne remplace pas les principes directeurs des pages précédentes. Si ceux-ci sont transgressés d'une autre façon que celles qui sont indiquées dans cette liste, une sanction sera prévue.